Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 291541
V005.0

Rubson GO je jointe mastic sans pistolet Trans

Révision: 04.04.2017
Date d'impression: 14.11.2017
Remplace la version du: 29.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Rubson GO je jointe mastic sans pistolet Trans

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Masse de jointoiement silicone

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):
Aérosols Catégorie 3
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Informations supplémentaires Contient 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers
Le processus de durcissement libère de l'acide acétique.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:
Masse de jointoiement siliconée à 1 C, durcissant à l'acétate (acide)
Substances de base pour préparations:
Polydiméthylsiloxane
Matières de charge inorganiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	265-148-2 01-2119552497-29 01-2119827000-58	10- 20 %	Asp. Tox. 1 H304
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	265-149-8	1- < 5 %	Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	264-843-8	50- < 250 PPM	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Corr. 1C H314 Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Acute Tox. 2; Inhalation H330 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 100 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un équipement de sécurité.
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer mécaniquement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Le récipient peut éclater en cas de réchauffement au dessus de 50 degrés C.Le contenu peut former des mélanges explosifs et inflammables. Eviter toute source d'ignition et flamme nue. Observer les indications figurant sur l'emballage.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour les bidons pressurisés: protéger des rayons directs du soleil et des températures supérieures à 50°C.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 40 °C
Stocker dans un endroit frais dans l'emballage d'origine, bien fermé.
Ne pas stocker avec desmatières/solutions inflammables.
Ne pas stocker avec des oxydants.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Masse de jointoiement silicone

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m^3	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
dioxyde de titane 13463-67-7 [TITANE (DIOXYDE DE), EN TI]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acide acétique 64-19-7 [ACIDE ACÉTIQUE]	10	25	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acide acétique 64-19-7 [ACIDE ACÉTIQUE]	10	25	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	Eau douce					0,034 µg/L	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	Sédiments (eau douce)				0,41 mg/kg		
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	Sédiments (eau salée)				0,0034 mg/kg		
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	Usine de traitement des eaux usées.					0,064 mg/L	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	Sol				0,062 mg/kg		
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	oral					4,49 mg/kg food	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one 64359-81-5	Eau salée					0,0068 µg/L	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
épaisseur > 0,1 mm
temps de pénétration > 10 minutes
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide pâteux transparent
Odeur	faible
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,97 - 0,98 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Des températures supérieures env. 50 °C

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Le processus de durcissement libère de l'acide acétique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Sensibilisation:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	non spécifié
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	LD50	1.636 mg/kg	oral		rat	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LC50	> 5,266 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	LC50	> 5,3 mg/l	poussière	4 h	rat	non spécifié
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	LC50	0,26 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	modérement irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	LC50	> 10.000 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	EC50	> 1.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	EC50	> 1.000 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	NOEC	0,00056 mg/l	Fish	97 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50	0,0027 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	EC50	0,0057 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	EC50	0,077 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	CE50	5,7 mg/l	Bacteria	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	NOEC	0,00063 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7		aérobie	30 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	Rapidement dégradable	non spécifié	> 60 %	OECD 301 A - F

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5		750		Lepomis macrochirus		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	2,42					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Distillats moyens hydrotraités (pétrole) - non spécifié 64742-46-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, non-flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.2
RID	2.2
ADN	2.2
IMDG	2.2
IATA	2.2

14.4. Groupe d'emballage

ADR
RID
ADN
IMDG
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 10 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	36
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés